

# Le combat de Mgr Thuc pour sauver le sacerdoce et les sacrements

*Nous, catholiques, aujourd'hui, devons avoir une grande reconnaissance pour le travail accompli par Mgr Thuc pour sauvegarder l'Église catholique et nous permettre d'avoir des sacrements valides. Mgr Ngô-Dinh-Thuc avait en effet compris le danger de la transformations du rite de consécration épiscopale et de la transformation du rite de la messe opérées par les modernistes. Ces transformations risquaient de priver à terme les fidèles de sacrements valides. En effet, si le rite de la messe est changé, il devient invalide. Par ailleurs s'il n'y a plus d'évêques valides, il n'y a plus personne pour ordonner des prêtres valides. Mgr Thuc fut ainsi le seul évêque de l'Église catholique romaine à faire son devoir, et à consacrer des évêques valides et orthodoxes. Dans cet article Pierre Joly revient sur les différentes étapes de ce combat héroïque de Mgr Thuc.*

---

Après avoir été nommé légat du pape Pie XI, ce prélat fut consacré par un archevêque Français, Mgr Antonin Fernand Drapier, qui, à l'époque, était le délégué apostolique d'Indochine...

Traduction du Bref de Pie XI : « **En vertu de la plénitude du pouvoir du Saint-Siège Apostolique, nous instituons comme légat Pierre-Martin Ngo Dinh Thuc, évêque titulaire de Saesina, pour des fins que nous connaissons, avec tous les pouvoirs nécessaires. Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 15 Mars 1938, la 17<sup>ème</sup> année de notre pontificat.** »((Ce mandat spécial reçu de Pie XI signifie que Mgr Thuc possédait donc tous les pouvoirs pour réaliser des consécrations épiscopales sans en référer au Saint-Siège. Ce mandat ne fut jamais révoqué))

Mgr Pierre-Martin Ngo Dinh-Thuc : « *On était en l'année 1938. J'avais 41 ans, préconisé évêque titulaire de Sesina le 8 Janvier 1938, consacré le 4 Mai 1938. Le Bon Dieu m'a aidé à organiser ce diocèse, construire son séminaire, et rendre les paroisses autosuffisantes. Devenu un diocèse modèle, Vinhlong a donné, déjà, deux évêques à l'église du Vietnam, un autre évêque a été consacré dernièrement comme coadjuteur. Ces trois évêques ont été envoyés par moi en Europe pour faire des études supérieures.* » ((Curriculum Vitae de Mgr Pierre-Martin Ngo Dinh-Thuc (13 Février 1978) cité dans : Einsicht. Credo ut intelligam (Avril 1998), p. 17))

Ce n'est qu'à partir de 1981, soit dix-neuf ans après sa participation au conciliabule de Vatican II, que Mgr Thuc témoignera en privé de son adhésion au constat de la vacance du Saint-Siège. ((Il est vrai qu'avant 1981, il existait encore quelques incertitudes au sujet de l'orthodoxie de Mgr Thuc. Certaines personnes affirment par exemple que « Lors du concile Vatican II de 1962, il se fit remarquer par ses prises de positions intégristes. » (Cf. Article du Journal Le Monde : "Mgr Ngo Dinh Thuc, ancien Archevêque de Hué et cinq évêques qu'il avait ordonné sont excommuniés", 17 Janvier 1976). Ce témoignage confirme les propos de Mgr Thuc, qui prétendait concernant son « rôle au concile » que ses « quelques interventions » avaient « pour but de défendre l'Église du Christ contre les attaques modernistes » et « contre la dégradation de l'Église minée par le parti moderniste bien organisé, guidée par Suénens et d'autres prélats comme Marty, l'actuel Cardinal-archevêque de Paris. » (Cf. Einsicht. Credo ut intelligam, Août 1982, Misericordia domini in aeternum cantabo. Autobiographie de Mgr Pierre-Martin Ngo Dinh-Thuc, Archevêque de Hué, p. 77). Le père Noël Barbara soulignera d'ailleurs que « Mgr Lefevre a très bien connu Mgr Ngo Dinh-Thuc lors du concile Vatican II » et que celui-ci « le considérait comme un évêque avec de bonnes vues doctrinales »,

car « Comme lui, cet évêque appartenait au groupe conservateur. » Il ajoutait également qu'il avait « entendu ces faits directement de Mgr Lefebvre. » (Cf. Article : “Les consécrations épiscopales conférées par son Excellence, Mgr Pierre-Martin Ngo-Dinh Thuc“, 1992, publié dans le n°132 de la revue “The Reign of Mary“ en 2009). D'autres personnes, au contraire, soutiennent que durant le conciliabule de Vatican II, Mgr Thuc aurait tenu un discours libéral en faisant l'apologie de l'indifférentisme religieux (Cf. Acta Synodalia Vaticani II, Vol. 2, part. 1, p. 358-359) et du féminisme (Cf. Acta Synodalia Vaticani II, Vol. 2, part. 3, p. 513). En tout état de cause, même en admettant l'authenticité des propos hétérodoxes qui furent attribués à Mgr Thuc (bien que celle-ci reste incertaine) force est de constater que ces déclarations ne correspondent absolument pas à l'état d'esprit qui animait cet Archevêque à partir du milieu des années 1970, car comme l'a fait remarquer Monsieur Rouchette : « Si le père Guérard des Lauriers et l'abbé Schaeffer lui ont demandé – le premier le sacre et le second l'ordination sacerdotale – c'est parce qu'ils le connaissaient respectivement depuis 1978 et depuis 1974, et qu'ils étaient certains de ses convictions. » (Cf. Article : “La personnalité de Mgr Ngo Dinh Thuc“, publié dans la revue Einsicht en Avril 1982). À partir des éléments dont nous disposons, nous pouvons donc supposer qu'avant sa séparation définitive avec la secte conciliaire, Mgr Thuc était soit, dans le meilleur des cas, un ancien “traditionaliste inconsistant“ (à la manière d'un Mgr Lefebvre) soit, dans le pire des cas, un “moderniste repentant“ (à l'instar de Vigano).))

*Eberhard Heller : « Lorsque Mgr Ngô-Dinh-Thuc consacra les premiers évêques sans mandat pontifical explicite à cause de la vacance du Saint Siègre [...] il le fit exclusivement afin de sauver la succession apostolique du péril de disparaître. Les problèmes relatifs à la vacance du Saint Siègre et de la nécessité de consacrer des évêques sans mandat pontifical furent discutés explicitement dans la suite et en rapport avec*

la situation ecclésiastique du moment. Néanmoins, l'on reprocha de cotés divers [...] à Mgr Ngo-Dinh-Thuc et aux pères qui avaient reçu l'épiscopat de lui, d'avoir posé des actes schismatiques. C'est la déclaration au sujet de la vacance du Saint-Siège du 25 Février 1982 qui fournit de la part de Mgr Ngo Dinh-Thuc lui-même la véritable justification de l'absence de mandat pontifical. On objecte de différents côtés (aujourd'hui encore) que cette déclaration aurait dû être publiée avant les sacres, parce que ceux-ci ne pouvaient être justifiés par l'adoption de cette position. Les personnes qui raisonnent de la sorte, supposent que la position de l'archevêque à l'époque de sa première consécration aurait différé de celle de l'époque de la formulation de la déclaration. C'est une opinion qu'on ne peut accepter, car, **dès notre première visite chez Mgr Thuc**, accompagnés du Révérend Docteur Katzer, qui s'était mis comme premier candidat à la disposition pour un sacre (décédé entre-temps) **la discussion porta sur la vacance du saint Siège**, le péril de la perte de la succession apostolique et les falsifications de la sainte messe. Il y eut un vote sur les positions prises. Ce n'est que sur cette base que les sacres qui suivirent ont été donnés. D'autre part, on était acculé par les circonstances du moment à faire ces sacres dans la clandestinité. (Sous ce rapport il suffit de penser à la fuite précipitée de l'archevêque en Allemagne, car **il craignait à juste titre la persécution**, après que ces sacres avaient été divulgués à la presse par le père Barbara ; de plus, il faut penser aussi au fait que **quelques années plus tard il a été effectivement kidnappé** du séminaire de Rochester aux États-Unis pour une destination inconnue.) **On a voulu faire savoir qu'on partageait la justification théologique et canonique qui dit que les sacres d'évêques sont réservés au pape**, car la nomination d'évêques regarde directement l'ensemble de l'Église. Les évêques ont convenu que les sacres épiscopaux futurs soient soumis à l'accord et à l'approbation de tous les évêques (de la Tradition). Ils regardent cet accord comme l'équivalent du mandat pontifical qui fait défaut. **Pendant la**

**vacance du Saint-Siège, le groupe constitué par ces évêques devait représenter l'Église universelle.** Par contre, les ordinations de prêtres relevaient de la responsabilité individuelle des évêques, parce que ceux-ci se trouvent directement sous leur autorité. Dans ce sens, les sacres qui suivirent, ceux du Père Musey, du Père Vezelis, du Père Martinez et du Père Bravo furent conférés après un contact préalable avec Mgr Ngô-Dinh-Thuc et avec l'approbation expresse de Mgr Carmona ou de Mgr Musey (avec l'assistance de Mgr Carmona). Ce qui était décisif lors de ces sacres, c'est qu'on envisageait la reconstitution des structures ecclésiales, mais aussi le maintien de l'unité. »((Einsicht. Credo ut intelligam, Nr 7 (Décembre 2001), p. 225-226))

Dans la suite, le prélat Vietnamien proclama officiellement la vacance du Saint-Siège lors d'une messe célébrée dans la chapelle Saint-Michel de Munich le 21 Mars 1982, à l'occasion de laquelle il rendit public le texte de cette déclaration qu'il avait rédigé lui-même, le 25 Février de cette même année, soit environ un mois auparavant...

Mgr Thuc, lisant sa déclaration sur la vacance du Saint-Siège, à Munich, le 21 Mars 1982

« De nos jours, dans quel état nous apparaît l'Église Catholique ? À Rome, le "pape" Jean-Paul II règne entouré du collège des cardinaux et de nombreux évêques et prélats. En dehors de Rome, l'Église Catholique avec ses évêques et ses prêtres apparaît florissante – le nombre des catholiques est immense – tous les jours la Messe est célébrée dans de nombreuses églises et le Dimanche elles reçoivent de très nombreux fidèles qui y écoutent la Messe et y communient. Mais aux yeux de Dieu, quel est l'état de l'Église ? Les Messes quotidiennes ou dominicales auxquelles les fidèles assistent plaisent-elles à Dieu ? Nullement parce que cette Messe est la même pour les catholiques et les protestants. Pour cette raison, elle ne plaît pas à Dieu et elle est invalide. La seule Messe qui plaît à Dieu est la Messe de St.

*Pie V, qui est célébrée par un petit nombre de prêtres et d'Évêques dont je suis. Pour cette raison, on doit autant que possible ouvrir pour les candidats au sacerdoce un séminaire qui plaise à Dieu. En plus de cette "Messe" ne plaisant pas à Dieu, il y a de nombreuses choses où Dieu refuse sa grâce, par exemple dans l'ordination sacerdotale, dans la consécration épiscopale, dans les sacrements de confirmation et d'extrême onction. En outre, les "prêtres" cultivent : Le modernisme, le faux œcuménisme, le culte de l'homme, la liberté étendue à toutes les religions ; ne condamnent et n'excluent pas les hérétiques. Pour cela, **en tant qu'évêque de la Sainte Église Catholique Romaine, je juge que le Siège de l'Église Catholique Romaine est vacant et qu'il me faut comme évêque, tout faire pour que l'Église Catholique Romaine continue à conduire les âmes au Salut Éternel.** »((Einsicht. Credo ut intelligam (Août 1982), Misericordia domini in aeternum cantabo. Autobiographie de Mgr Pierre-Martin Ngo Dinh-Thuc, Archevêque de Hué, p. 89-90))*

*Mgr Pierre-Martin Ngo-Dinh Thuc . DÉCLARATION donnée à Munich, le 25 février 1982,*

Ceci étant, bien que Mgr Thuc semble avoir mis de nombreuses années avant de comprendre la situation dramatique dans laquelle se trouvait l'Église catholique, il y a de cela environ quarante ans, sa relation conflictuelle avec Paul VI, ainsi que sa marginalisation progressive au sein de la secte conciliaire,((Mgr Ngo Dinh Thuc : « **D'abord, je me rendis à l'Abbaye de Calamari** ou le Révérendissime Abbé me connut quand j'y accompagnais Mgr Lê Huu Thu, un cistercien appartenant au même ordre que celui de Calamari, Abbaye très ancienne fondée par Saint Bernard de Clairvaux. Il me proposa d'y fixer ma demeure. J'y ai passé des mois, heureux d'être le confesseur des moines du monastère et des fidèles de la paroisse dépendant de l'Abbaye. **Mais après plus d'une année de séjour, j'ai dû la quitter, sans faute de ma part. Ce fut le commencement de la dernière époque de ma vie qui me coûtera**

**plus que des échecs. Échecs providentiels. [...] Le ministère que je me suis trouvé moi-même, à Calamari, était celui du confessionnal, d'abord pour les moines qui trouvent plus aisé de se confesser à un étranger plutôt qu'aux confesseurs avec qui ils ont vécu depuis le postulat. Le Samedi et le matin avant la Grand-messe, mon confessionnel était ouvert aux paroissiens de Calamari, paroisse de quasi 5000 âmes. J'avais donc assez de travail. [...] Je passais plus de 15 mois à Calamari, comme dans un "paradis", mais il était écrit que ce beau temps allait aussi s'obscurcir et qu'une violente tempête m'attendais à l'improviste. M'étant absenté pour affaires personnelles à Rome, à mon retour, j'aperçus de suite que quelque chose avait changé. À peine étais-je entré dans ma chambre que je vis venir le prieur, le visage plein de tristesse, qui me dit que je devais, dans le plus bref délai, quitter Calamari et trouver un autre abri. Pourquoi cette exclusion ? Le prieur me dit que : "Le Père-Abbé a été informé que vous auriez dénoncé au Vatican qu'une exposition de nus a été inaugurée dans la salle de la bibliothèque de l'Abbaye et l'Abbé a été réprimandé par le Révérendissime Abbé Sigard, la plus haute autorité de l'ordre cistercien." Je me souvins alors de la lettre envoyée à l'Abbé Sigard par moi-même, sous le sceau du secret. Dans cette lettre, je priais cette Abbé de faire connaître au Vatican qu'un moine de Calamari accompagné d'un prêtre Italien postulant de ce monastère – scandalisés de l'ouverture de l'exposition de nus, et surtout du prospectus reproduisant les nus, imprimé à l'imprimerie du monastère, et envoyé gratuitement aux paroissiens de l'Abbaye et aux visiteurs, portant sur la première page, après le nom de l'Abbé, mon nom et mes titres ecclésiastiques comme président d'honneur de cette exposition – m'avaient averti de cette singulière exposition capable de provoquer l'étonnement du Vatican. Dans cette lettre à l'Abbé Sigard, je disais que j'étais absolument ignorant de cette exposition et que personne ne m'avait demandé mon accord pour y figurer comme co-président d'honneur. Je priais donc l'Abbé de rétablir la vérité auprès du Vatican mais de ne pas faire connaître, à**

*Calamari, cette correspondance. L'abbé Sigard avait eu l'indélicatesse de révéler de révéler à l'Abbé Butarazzi le contenu de ma lettre. D'où la fureur de Butarazzi et sa décision de m'expulser illico de l'Abbaye. Donc aucune sanction pour les promoteurs de l'exposition scandaleuse, mais punition pour moi, prétendu dénonciateur de ces moines. Le prieur m'accorda un délai d'un jour pour faire mes paquets et trouver un refuge. » (cf. Einsicht. Credo ut intelligam, Août 1982, Misericordia domini in aeternum cantabo. Autobiographie de Mgr Pierre-Martin Ngo Dinh-Thuc, Archevêque de Hué, p. 79-84).))ont certainement été des éléments déterminants qui ont joué un rôle décisif dans sa prise de conscience de la vacance du Saint-Siège...*

*« En dehors de l'organisation de mon diocèse, le Saint-Siège et l'épiscopat du Sud Vietnam me confièrent la fondation et l'organisation de l'université de Dalat. [...] Cette université était considérée comme la meilleure du Vietnam. Enfin, le 24 Novembre 1960, j'ai été transféré à l'archidiocèse métropolitain de Hué, là où j'avais vu le jour le 6 Octobre 1897. Ce périple, aux yeux du monde assez brillant, fut stoppé par la volonté du "pape" Paul VI qui m'imposa la démission à 73 ans pour laisser la place à son fils, Mgr. Philippe Nguyen Kim Diên. Je dis son fils, car Mgr. Diên partageait la "politique de l'Est" du "pape" actuel. Ici commença mon Chemin de Croix où le Bon Dieu m'indiqua le tournant de ma vie. »((Curriculum Vitae de Mgr Pierre-Martin Ngo Dinh-Thuc (13 Février 1978) cité dans : Einsicht. Credo ut intelligam (Avril 1998), p. 17))*

*Mgr Pierre-Martin Ngo Dinh-Thuc*

*« Il ne faut donc pas être surpris de l'animosité de Paul VI contre notre famille et plus particulièrement contre ma personne, allant jusqu'à m'imposer la démission de mon archevêché avant l'âge fixé aux évêques pour leur retraite, et d'y nommer un de ses favoris à la politique de l'ouverture*



à l'Est, lequel se vit récemment traiter comme *persona non grata* par ses anciens amis communistes quand il osa élever la voix contre les entraves mises par les communistes à l'assistance de la Messe dominicale en imposant aux catholiques des corvées publiques, à l'heure de la Messe. Et, pour lui faire sentir leur rupture, les communistes ne lui permirent pas d'assister au Synode de 1977 avec les trois autres archevêques Vietnamiens. Un autre archevêque vietnamien a été condamné par les communistes, mon neveu, l'archevêque F.X. Nguyen-van-Thuan, coadjuteur de Saïgon. Il mène la vie d'un bagnard, dans un coin de la forêt du Sud, pour avoir aidé les réfugiés à s'installer au Sud alors qu'il avait été chargé du Secours Catholique par le St-Siège. Or, Paul VI proteste contre le Brésil mais se tait dans le cas de mon neveu. »((Einsicht. Credo ut intelligam (Août 1982), Misericordia domini in aeternum cantabo. Autobiographie de Mgr Pierre-Martin Ngo Dinh-Thuc, Archevêque de Hué, p. 12))

Mgr Pierre-Martin Ngo Dinh-Thuc

« D'abord, qui était Paul VI ? Il était le bras droit du pape Pie XII qui avait mis toute sa confiance en lui. Pie XII, par exemple, lui a fait connaître les évêques et les prêtres qu'il envoyait clandestinement en Russie. Tous ces malheureux envoyés là-bas par Pie XII furent capturés et tués par les Bolcheviques Russes. Les Russes ont été informés par le bras droit de Pie XII, qui était le futur Paul VI. **Ce Paul VI était donc un monstre, un hypocrite phénoménal, qui a réussi à faire du "concile" Vatican II un concile funeste pour la Sainte Église.** En tant qu'hypocrite criminel, il n'a personnellement assisté à aucune réunion – mais caché aux yeux des pères du "concile", il a tout entendu – et **d'une manière diabolique, il a modifié toutes les décisions du concile selon ses idées sacrilèges : par exemple, sur la liberté des croyances religieuses.** Or, il n'y a qu'une seule foi : la foi catholique. Chaque décision du "concile", pour devenir officielle, devait avoir la majorité des voix des

évêques. Les discussions étaient faites en latin. Or, une grande partie des pères du "concile", ne comprenant pas le latin, passaient leur temps dans les cafétérias, où l'on fumait, où l'on buvait gratuitement le café. Quand venait l'heure de voter, on se précipitait dans la basilique et on demandait aux pères qui assistaient [aux discussions] comment voter. Et on votait en ignorant le fond des discussions. [...] On voit maintenant comment va l'Église sous le règne des successeurs de Paul VI comme le soi-disant "pape" Jean Paul II qui proclamait être le fidèle continuateur de ses principes. Paul VI avait une haine contre moi et contre ma famille. Par conséquent, il a exigé que je démissionne de mes fonctions d'archevêque dès qu'il en a vu l'opportunité. Lorsqu'il a appris le meurtre de mes deux frères, le président Ngo-Dinh-Diem et son frère Ngo-Dinh-Nhu, Paul VI resta sourd et muet, contrairement à un protestant – l'ancien ambassadeur Américain au Vietnam – qui a démissionné pour montrer son horreur et sa douleur devant l'assassinat de mes frères. Cette haine honteuse contre notre famille était logique pour quelqu'un qui connaissait **la mentalité diabolique de Paul VI**. Celui qui a trahi les clercs soviétiques que Pie XII avait envoyé en Russie, était ravi du meurtre de catholiques convaincus comme mes frères Diem et Nhu. Mais l'Église, fondée sur le sang du Christ, ne vacillera jamais, malgré les attaques de Paul VI et le fait que ses successeurs ont pris le Siège de Pierre. Prions donc pour l'Église avec confiance, car l'Église a été fondée sur le rocher, et ce rocher, c'est le Christ lui-même. »((Einsicht. Credo ut intelligam, Nr 1 (Mai 1983), "Quelques observations sur Paul VI pendant le concile de Vatican II" par S.E. Mgr Pierre-Martin Ngo Dinh-Thuc (traduit par le Dr Kurt Hiller), p. 8))

Mgr Pierre-Martin Ngo Dinh-Thuc

« **Lorsque Mgr Ngo [Dinh-Thuc] a voulu retourner auprès des siens, Paul VI l'en a empêché. Il a même tenté de le soudoyer**

*pour l'amener à se retirer de son siège épiscopal de Hué. Il lui a offert pour cela une grosse somme d'argent. Il fallait absolument que l'Archevêque ne retournât pas au Vietnam à cause de l'accord entre le Vatican et Moscou. »((Einsicht. Credo ut intelligam, Nr 2, Mai 1992, p. 40))*

*Mgr Louis Vezelis*

De plus, Mgr Thuc se montrera particulièrement critique envers la réforme liturgique post-conciliaire en faisant justement remarquer que si « *Paul VI condamne ceux qui célèbrent d'une autre façon, par exemple, en suivant la liturgie de Saint Pie V* », alors « *Il aurait pu, avec cette logique, condamner la Première Messe célébrée par Jésus* », car « *après Vatican II* » pendant que « *des hiérarchies Japonaises* » et « *indiennes, sont encouragées dans l'adaptation de la messe à leurs particularités nationales* » nous voyons que « *Le "haro" est uniquement sur la Messe de St-Pie V.* » En effet, « *Je me suis étendu sur ce cas particulier* » – ajoute le prélat vietnamien – « *à cause non seulement de l'injustice de la condamnation, mais surtout à cause de l'ineptie de la mesure, d'autant qu'on n'ose pas appliquer la même interdiction, non seulement aux liturgies orientales, mais aussi aux liturgies milanaises de Saint Ambroise* » ou « *à la liturgie dominicaine, mozarabique et lyonnaise.* »((Einsicht. Credo ut intelligam (Août 1982), Misericordia domini in aeternum cantabo. Autobiographie de Mgr Pierre-Martin Ngo Dinh-Thuc, Archevêque de Hué, p. 10-11)) Dans une lettre datée du 9 Mars 1982, l'ancien légat du pape Pie XI insistera d'ailleurs « *Sur la nécessité d'ouvrir un séminaire pour y éduquer les élèves à dire la Messe de Saint Pie V* », sachant que « *de nos jours, très peu de prêtres célèbrent cette Messe dans le monde entier.* »((Einsicht. Credo ut intelligam (Avril 1998), p. 10))

Par ailleurs, l'ancien Archevêque nous livrera aussi un témoignage assez terrifiant sur la manière dont s'est déroulé le conciliabule de Vatican II, auquel il a malheureusement

participé à contre cœur...((Mgr Ngo Dinh Thuc : « Grâce à son rôle diplomatique en Europe, Luyên échappa au sort de **mes trois frères restés au Vietnam et assassinés par les généraux félons payés par la CIA américaine, tandis que moi-même, retenu à Rome comme membre du "concile" de Vatican II, j'ai eu aussi la vie sauve quoique j'eusse fait tout mon possible, auprès du Gouvernement du Sud et auprès de "S.S" Paul VI, pour pouvoir retourner à Hué, vivre ou mourir avec mes ouailles, étant leur Pasteur comme Archevêque.** » (cf. Einsicht. Credo ut intelligam, Août 1982, Misericordia domini in aeternum cantabo. Autobiographie de Mgr Pierre-Martin Ngo Dinh-Thuc, Archevêque de Hué, p. 27).))

« Toutes mes réalisations eurent lieu dans un laps de temps relativement court entre 1960 et 1968. Huit ans, dont la moitié passée à Rome, d'abord pour participer à la préparation du Concile et, ensuite à la participation au deuxième "concile" du Vatican. Ce furent les dernières étincelles de mon activité sacerdotale et épiscopale. Le reste de ma vie, c'est une série d'échecs, dont je raconterai le déroulement après avoir décrit mon humble rôle dans le concile pastoral. Le deuxième "concile" du Vatican est dû à l'initiative de Jean XXIII, surnommé "le Bon pape très pieux" et "très saint", mais à mon humble avis, ce "pape" était un faible. Il a avoué ce défaut. À lui, on pourrait appliquer le dicton : "J'ai voulu ce qui était le meilleur pour exécuter, ensuite, ce qui était moins bon." Jean XXIII avait voulu une renaissance de l'Église et avait tout un programme à cet effet. Hélas, il ne pouvait pas ne pas céder aux instances des gens d'église qui voulaient moderniser l'Église du Christ avec le monde moderne qui est tourné vers le Mal. [...] **Le Vatican II semble avoir le même but que le communisme : le bonheur temporel de l'Homme. C'est pourquoi a éclaté le scandale de l'interdiction de la moindre attaque contre le Communisme. D'où le "dogme" de la bonté naturelle de toutes espèces de croyances. D'où le triomphe de l'axiome protestant de la liberté de la pensée et de l'égalité de toutes les**

**pensées religieuses.** [...] Dans la nouvelle Messe de Bugnini, composée de concert avec les protestants (surtout avec les moines protestants de Taizé, qui sont les “pères” de “l’église moderne”) on a supprimé la langue officielle de l’Église catholique latine qui est aussi la langue diplomatique de l’Europe. On croyait que cette condescendance du “Vatican II” pour nos “frères séparés”, amènerait vers nous les protestants. Or, il n’y a guère eu de retour vers le Catholicisme, ou plutôt, cet écourtement de la prière, de la méditation, cette priorité donnée à l’action ont provoqué tant d’abandons de la prêtrise, que des mariages de prêtres et de religieux se font partout et que des religieuses quittent le cloître. Plus de vocations pour le séminaire ni pour les couvents. Le recrutement est l’apanage des Ordres qui sont restés sévères et fidèles à leurs anciennes constitutions. Les églises se vident de fidèles. La nouvelle messe où le prêtre n’est plus que le président de l’assemblée – et non l’unique sacrificateur – voit se raréfier son assistance. [...] Les rares communiant, qui communient debout et non plus à genoux, reçoivent l’hostie dans leur main et la croquent comme un bonbon au lieu de la recevoir sur leur langue. La Confession auriculaire n’est plus de mode, on se contente du Confiteor de la Messe, malgré le rappel de la congrégation pour la Défense de la Foi. Le prêtre dit la Messe en montrant le dos au tabernacle... **On comprend maintenant la révolte de Mgr Lefebvre**, le succès de son Séminaire d’Écône et la multiplication de ses Prieurés, en France et ailleurs, et le malaise dans tous les pays chrétiens d’Europe et d’Amérique. **L’avenir de l’Église est menacé par le manque de vocation.** Le Marxisme triomphe partout. [...] L’Amérique du Sud ou autrefois la Religion Catholique régnait sans contestation, est troublée par la lutte entre les traditionalistes ((Bien entendu, lorsque Mgr Thuc parlait des “traditionalistes”, il ne désignait pas ici les partisans du traditionalisme de Lamennais – lesquels furent condamnés par l’Église au XIX<sup>ème</sup> siècle – mais il

faisait uniquement allusion aux catholiques traditionnels qui se sont opposés au modernisme après Vatican II. En effet, tous les traditionalistes ne sont pas forcément condamnables. Le pape Saint Pie X reconnaissait lui-même que « les vrais amis du peuple ne sont ni révolutionnaires, ni novateurs, mais traditionalistes. » (Cf. lettre Notre charge Apostolique, 25 Août 1910.) et les partisans du Vatican II. La Russie soviétique est agissante partout, sa flotte est la plus forte du monde, son budget militaire dépasse celui des Etats-Unis. Elle intervient en Afrique, en Amérique du Sud, partout, même au Vatican, où Paul VI, malgré tant de déboires, persiste dans sa politique de la main tendue au Communisme. Ce qui précède fait comprendre mon rôle au "concile", mes quelques interventions ont pour but de défendre l'Église du Christ contre **les attaques modernistes, contre la dégradation de l'Église minée par le parti moderniste bien organisé**, guidée par Suenens et d'autres prélats comme Marty, l'actuel "cardinal-archevêque" de Paris. Je dois aussi ajouter que **la majorité des pères du "concile"**, en particulier ceux d'Amérique du Nord, **ne comprenaient pas bien le Latin** (langue officielle et obligatoire du "concile"). **Ils passaient une grande partie des débats conciliaires aux deux bars installés à [la place] Saint-Pierre, en buvant du café ou du Coca-cola, et ne rentraient qu'à l'heure du vote sans savoir au juste quoi voter. Ils votèrent au hasard, tantôt "Oui", tantôt "Non" (pour changer, comme ils disent) et ces votes, officiellement, comptaient comme "inspirés du Saint-Esprit" et s'additionnaient en majorité. [...] Tout le monde a vu un cardinal américain quitter le "concile" après quelques sessions et rentrer en Amérique en disant que sa présence au "concile" était moins utile que de rentrer dans la patrie des dollars pour trouver de l'argent, car le "concile" coûtait très cher au Saint-Siège. [...] On vit aussi au "concile" beaucoup de retournements d'opinion.** Des prélats, au début acharnés traditionalistes, devinrent, après quelques séances, modernistes quand ils s'aperçurent que le "saint-père", qui

*n'était pas présent au "concile" (soi-disant pour montrer qu'il ne voulait pas influencer sur les opinions des pères, mais qui en suivit les débats par la radio) était pour les modernistes. Ils changeaient donc d'ensaque pour ne pas loucher, plus tard, les hautes charges ecclésiastiques, et surtout, la calotte pourpre du cardinalat. Ainsi fit par exemple le Secrétaire de la Sainte Congrégation de l'Index, actuellement Congrégation pour la Défense de la Foi, qui trahit son chef, le vénéré cardinal Ottaviani, pour suivre Suenens. Le dépouillement des votes et les Interventions des Frères, conservés aux Archives du Vatican, confirmerait mes assertions. [...] **Ma présence au "concile", loin du Vietnam, a sauvé ma vie. Autrement, j'aurais été massacré comme le furent mes trois frères, le Président Diem, Khu et Can.** »((Einsicht. Credo ut intelligam (Août 1982), Misericordia domini in aeternum cantabo. Autobiographie de Mgr Pierre-Martin Ngo Dinh-Thuc, Archevêque de Hué, p. 74-78))*

*Mgr Pierre-Martin Ngo Dinh-Thuc*

Cette réflexion bouleversante sur les conséquences dramatiques du conciliabule de Vatican II atteste clairement que Mgr Thuc adhéraient pleinement à la foi catholique au moment où il consacra le Père Michel-Louis Guérard des Lauriers, le Père Moïses Carmona Rivera et le Père Adolfo Zamora Hernandez. En conséquence, aucun des trois pasteurs précédemment cités n'a eu « *la présomption de recevoir les ordres* » de la part « *d'un ministre excommunié, suspens ou interdit après sentence déclaratoire ou condamnatoire, ou d'un apostat, hérétique ou schismatique notoire.* »((Code de droit canonique de 1917, Livre V, Partie III, Titre 16, Canon 2372.))Toutefois, comme l'a souligné Mgr Dolan, Mgr Thuc a malheureusement « *consacré de nombreuses personnes qui n'auraient pas dû l'être, soit en raison de leur jeunesse, soit en raison de leur vie scandaleuse ou encore parce qu'ils étaient non catholiques* », car « *dans certains cas, Mgr Thuc n'était pas conscient de l'indignité de ceux qu'il consacrait* », mais « *une fois qu'il*

*l'avait réalisé, il le regrettait. Ce fut le cas de Laborie.*  
»((Conférence donnée à l'école Saint-Joseph à Serre-Nerpol (Isère) le 17 Octobre 1999.)) C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, lors de sa deuxième rencontre avec Mgr Thuc (le 7 Janvier 1982), le Père Noël Barbara « *lui conseilla de faire une confession générale afin de se préparer au jugement de Dieu* », en précisant toutefois « *qu'il supposait faire cet avertissement, non pas pour lui imposer des fardeaux, mais pour la charité, pour l'amour de Dieu, de l'Église et de lui-même.* » En entendant ces paroles « *L'archevêque semblait très ému* » et « *Il remercia spontanément le Père Barbara* » en « *lui disant qu'il comprenait que son comportement était basé sur une bonne volonté et une grande charité.*»((Article : "Les consécrations épiscopales conférées par son Excellence, Mgr Pierre-Martin Ngo-Dinh Thuc", (1992) publié dans le n°132 de la revue "The Reign of Mary" (2009) ))

« ***Le Bon Dieu, le très Miséricordieux, pour me donner le temps de me repentir, m'a donné une longévité et une santé qui ne sont pas le lot de ma famille.*** »((Einsicht. Credo ut intelligam (Août 1982), Misericordia domini in aeternum cantabo. Autobiographie de Mgr Pierre-Martin Ngo Dinh-Thuc, Archevêque de Hué, p. 7))

*Mgr Pierre-Martin Ngo Dinh-Thuc*

« *Dans cette situation, il fallait que Mgr Ngo Dinh Thuc justifie publiquement son action en publiant la déclaration du 25 Février 1982. [...] À cette occasion, Mgr Carmona – ainsi que Mgr Guérard des Lauriers – ont reçu un manuscrit recto verso dans lequel Mgr Thuc tenait le Droit contre lui, **il a présenté ses excuses en demandant pardon aux évêques en tant que représentants de l'Église.** Carmona et des Lauriers étaient tous les deux d'accord avec la déclaration qui leur avait été faite, et ils l'ont acceptée et reconnue comme un document de réconciliation.*»((Einsicht. Credo ut intelligam. Nr 4, (Décembre 1991), p. 94))



Un exemple parmi tant d'autres qui confirme la négligence dont s'est rendu coupable Mgr Thuc (« *Le Père Barbara lui rappela qu'il lui avait rendu visite au cours de l'année précédente pour demander des renseignements sur un certain Garcia de Marseille que l'archevêque avait ordonné. Mgr Thuc nous a fait savoir qu'il regrettait de l'avoir fait, car il avait appris que le père en question était mentalement déséquilibré : "Il voulait que je le consacre évêque. J'ai refusé. Mais, pourquoi tout le monde veut être évêque ?" ajouta-t-il. [...] – "Avez-vous consacré d'autres évêques ?" – "Non" – "Et Arbinet ?" – L'archevêque a pris un moment pour se souvenir. Il regretta d'avoir ordonné prêtre cette personne, mais il nia l'avoir consacré évêque. Depuis, il a appris que cet individu a été renié par sa propre famille. » (Cf. Article : "Les consécration épiscopales conférées par son Excellence, Mgr Pierre-Martin Ngo-Dinh Thuc", 1992, Revue : "The Reign of Mary" n°132, 2009). ) c'est celui du sacre d'un certain Clément Domínguez, qui eut lieu le 12 Janvier 1976. Deux ans plus tard, ce dernier décida de s'auto-proclamer pape en prenant le nom de "Grégoire XVII" et en fondant sa propre secte qu'il appellera "l'église Palmarienne". Mgr Thuc a lui-même reconnu les faits en assumant l'entière responsabilité de cette grave erreur, et en prenant la peine d'en avertir les quelques évêques catholiques de sa lignée, lesquels, à leur tour, ont jugé nécessaire de mettre en garde leurs fidèles contre le danger que représentait ce pseudo-pape...*

*« J'atteste avoir fait des ordinations à Palmar en toute lucidité. Je n'ai plus de relations avec Palmar depuis que leur chef se proclame "pape". Je désapprouve tout ce qu'ils font. La déclaration de Paul VI a été faite sans moi ; je l'ai appris seulement après. »* ((Einsicht. Credo ut intelligam (Avril 1998), p. 11))

*Mgr Pierre-Martin Ngo Dinh-Thuc*

« Quand se présenta à moi un prêtre que j'avais connu jadis à Écône en Suisse, il me dit à brûle-pourpoint : "Excellence, la Sainte Vierge m'envoie pour vous amener, de suite, au fond de l'Espagne pour un service à lui rendre. Notre auto vous attend à la porte du presbytère et nous partirons de suite pour être rendus là-bas à Noël." **Éberlué par cette invitation, je lui dis : "Si c'est un service demandé par la Sainte Vierge, je suis prêt à vous suivre au bout du monde mais il me faut prévenir le curé pour la Messe de Noël et préparer ma petite valise. Entre temps, comme il est près de midi, allez au restaurant du village et mettez-vous quelque chose sous la dent."** II me répondit : "Nous sommes trois dans l'auto et nous n'avons plus un sous dans nos poches, même pour payer une tasse de café." Je lui rétorquai : "Allez-y tous les trois, je paierai votre déjeuner." Déjeuner qui m'a couté 3000 liras. **Pour me rendre à Palmar de Troya, j'ai dépensé 50000 liras en frais d'essence et de nourriture.** »((Einsicht. Credo ut intelligam, Août 1982, Misericordia domini in aeternum cantabo. Autobiographie de Mgr Pierre-Martin Ngo Dinh-Thuc, Archevêque de Hué, p. 85-86))

Mgr Pierre-Martin Ngo Dinh-Thuc

« Il est vrai qu'il [Mgr Thuc] ordonna et consacra Clemente Dominguez, qui lui refusa plus tard son obéissance en se proclamant pape ; mais **il condamna aussitôt toutes les aberrations de Palmar. Clemente Dominguez n'avait rien à voir avec nos consécration...** »((Lettre à "l'archevêque" d'Hermosillo "Mgr" D. Carlos Quitero (29 Avril 1983).))

Mgr Moisés Carmona Rivera

« D'ailleurs, les peines qu'ils [les progressistes] appliquaient – selon eux – provenaient du droit canonique qu'ils n'acceptaient plus, et dont ils préparaient la correction et l'amendement((Jean Paul II a en effet promulgué un nouveau code de droit canonique le 25 Janvier 1983. Celui-

ci est entré en vigueur le 27 Novembre de la même année.)) – une tâche qui leur a pris dix-huit ans – mais comme ils leur manquaient la juridiction canonique (Can. 188-4) leurs sanctions n'étaient pas valables, pas même pour **les schismatiques de Palmar de Troya. Ils sont schismatiques au regard de la véritable Église**, mais pas au regard de l'église post-conciliaire. En un mot, ils n'étaient pas des juges compétents pour les catholiques et ils ne le seront jamais. [...] Je le répète, les "hiérarques" progressistes n'ont aucune juridiction sur le clergé et les laïcs catholiques, pas même sur les schismatiques de Palmar de Troya qui furent des sujets de Mgr Thuc avant de prendre leur indépendance vis-à-vis de lui. **Ils étaient de vrais schismatiques**, mais pas des progressistes. En disant cela, **je ne défends pas ces schismatiques, car ce sont des criminels envers l'autorité légitime de Mgr Thuc**, je dis plutôt qu'ils ne sont pas des sujets des faux hiérarques progressistes ; c'est pourquoi ils ne sont pas tombés sous les sanctions Vaticanées, et nous, encore moins... J'ai appris à Munich, de la part des docteurs Heller et Hillel, que Mgr Thuc a consacré les clercs de Palmar. Il était très confiant dans les recommandations que lui avait donné Clemente Dominguez, ce qui fut un facteur décisif dans la réalisation du complot juif contre l'Église catholique, afin d'obtenir des évêques qui ensuite se sépareront de lui pour continuer à semer la division. **Mgr Thuc avait l'intention d'en faire des successeurs des apôtres** – ce fait nous assure de son orthodoxie catholique et de son zèle épiscopal pour que l'Église catholique ne s'éteigne pas dans son élément principal : c'est-à-dire les évêques – même si, comme je l'ai dit, il est tombé dans le piège juif ; **car les candidats n'étaient ni dignes ni convenables canoniquement, et cela fut découvert plus tard.** ((René Rouchette : « Mgr Ngo Dinh Thuc est-il responsable de la fondation de la secte de Palmar ? Cette accusation n'est pas sérieuse. **Un évêque qui consacre un autre évêque ne peut pas préjuger des intentions de celui qui sollicite cette consécration et de ses déviations ultérieures.** » (Cf.

Article : "La personnalité de Mgr Ngo Dinh Thuc", publié dans la revue *Einsicht* en Avril 1982). ))[...] Et tout le blâme a été jeté contre Mgr Thuc, comme vous le savez. Clemente Dominguez en est sorti indemne, et à ma connaissance, il continue à ce jour de commettre des atrocités. »((Lettre à Monsieur Lic (12 Avril 1985).))

Mgr Adolfo Zamora Hernandez

« Enfin, subsistent également dans l'Église les évêques de la lignée Thuc. Ils exercent l'authentique "Missio", normée par l'intégralité de la doctrine. Cependant, certains d'entre eux ont exigé que prêtres et fidèles reconnussent la juridiction [ordinaire] qu'ils s'étaient arrogés. **Cette tendance risque très fort de favoriser une nouvelle aventure Grégoire XVII. Il est dommage que Mgr Thuc se soit laissé passagèrement circonvenir sur ce point, alors qu'il a fort lucidement rompu avec Palmar, à partir du 6 Août 1978, date à laquelle Clemente [Dominguez] s'est cru "pape".** Mgr Thuc, ensuite, s'est ressaisi. Il importe donc, de par la fidélité due à sa mémoire autant qu'à la vérité, de rappeler que les évêques de la lignée Thuc n'ont aucune juridiction ordinaire. »((Article : "Consacrer des Évêques ?" Publié en Février 1986 dans le supplément n°3 de la revue "Sous la Bannière" et paru dans le n°16 de la revue "Sodalitium" en Avril 1988.))

Mgr Michel-Louis Guérard des Lauriers

« **Au moment des consécutions, je ne savais qu'une seule chose de Mgr Ngo-Dinh Thuc : qu'il avait consacré les "visionnaires" de Palmar de Troya en Espagne.** [...] Un jour, un chanoine de Saint-Maurice, le père Revaz, arriva au séminaire d'Écône. Il était accompagné d'un prêtre qui parlait Anglais. [...] **Ils sont venus directement de Palmar pour prier Mgr Lefebvre de venir à cet endroit immédiatement, car "la Sainte Vierge l'attendait" et "Elle insistait pour qu'un évêque catholique vienne conférer l'épiscopat à ceux qu'elle**

envisageait de désigner“. **L’archevêque s’est excusé et leur a conseillé de se rapprocher de l’archevêque Thuc** : “Il est orthodoxe et il n’est pas occupé actuellement. Allez le chercher, il sera très certainement d’accord avec votre demande.”((Il faut préciser ici que Mgr Lefebvre avait parfois l’habitude de s’exprimer dans un langage assez ironique, surtout quand il cherchait à trouver des prétextes un peu farfelus pour éviter d’avoir à consacrer une personne en qui il n’avait pas entièrement confiance. Par exemple, Monsieur Heller expliquait qu’à l’époque où « nous nous faisons de plus en plus de soucis à propos du maintien de la succession apostolique ; [...] lorsque quelques membres de notre groupe en firent part à Mgr Lefebvre, il les renvoya en disant avec sarcasme qu’à Lima, il connaissait un évêque marié qui pourrait peut-être s’intéresser à notre problème. » (Cf. *Einsicht. Credo ut intelligam*. Nr 8, Décembre 2002, p. 265).))Les deux messagers partirent aussitôt et n’eurent aucune difficulté à convaincre le vieil archevêque Vietnamien de “répondre à la demande de la Vierge“. Comme je l’ai expliqué, **j’ai eu ces explications directement de Mgr Lefebvre**. Il nous a informé de ces faits à l’occasion d’une visite que j’ai faite à Écône lorsque quelqu’un a évoqué le nom de Mgr Thuc à table. »

Père Noël Barbara ((Article : “Les consécrations épiscopales conférées par son Excellence, Mgr Pierre-Martin Ngo-Dinh Thuc“, (1992) publié dans le n°132 de la revue “*The Reign of Mary*“ (2009).))

Néanmoins, le fait que Mgr Thuc ait effectué de mauvais sacres ne signifie pas pour autant que cet Archevêque a été automatiquement excommunié ou que la totalité de ses consécrations étaient illicites,((Pour que les choses soit bien claires, le but de cette démonstration ne vise en aucun cas à justifier le fait d’administrer les saints ordres à des individus susceptibles de dévier de la foi ou de se séparer de l’unité de l’Église. Notre Seigneur disait à ses disciples :

« **Ne donnez pas les choses saintes aux chiens, et ne jetez pas vos perles devant les pourceaux, de peur qu'ils ne les foulent aux pieds, et que, se tournant, ils ne vous déchirent.** » (Matthieu 7 ; 6). D'après l'exégèse de Saint Jean Chrysostome : « **On ne doit pas donner les choses saintes aux chiens, parce que le baptême et les autres sacrements ne doivent être administrés qu'à ceux qui font profession de la foi chrétienne.** » (Cf. Saint Thomas d'Aquin, La chaîne d'Or. Explication suivie des quatre Évangiles). C'est pourquoi Saint Paul déclarait aussi : « **Que les prêtres qui gouvernent bien soient regardés comme dignes d'un double honneur, surtout ceux qui s'appliquent à la parole et à l'enseignement. [...] Ne reçois pas d'accusation contre un prêtre, si ce n'est devant deux ou trois témoins. [...] N'impose légèrement les mains à personne, et ne participe en rien aux péchés des autres.** » (1 Timothée 5 ; 17-22). Sur ce point, les lois de l'Église sont formelles : « **Il est interdit d'administrer les sacrements de l'Église aux hérétiques et aux schismatiques, même s'ils sont de bonne foi et les demandent, avant que, ayant rejeté leurs erreurs, ils soient réconciliés avec l'Église.** » (Cf. Code de droit canonique de 1917, Livre III, Partie I, Canon 732, § 2). Pour toutes ces raisons, il n'y a donc absolument aucun doute sur le fait que si Mgr Thuc avait consacré ces personnes tout en ayant connaissance de leur impiété (et sans les avoir obligés à renoncer à leurs convictions hétérodoxes avant de leur conférer l'épiscopat), alors nous pourrions légitimement lui reprocher d'avoir perdu la foi. En revanche, si Mgr Thuc avait agi uniquement par ignorance, ou par imprudence, mais sans avoir la volonté délibérée de nuire à l'Église (ce qui semble effectivement être le cas), alors nous pourrions tout de même lui reprocher d'avoir péché mortellement. Cependant, il serait totalement injuste de vouloir imputer à cet Archevêque toutes les iniquités commises par les impies auxquels ce prélat a eu le malheur de conférer les ordres sacrés. De même, il serait tout aussi immoral de vouloir accuser les évêques catholiques appartenant à sa lignée d'avoir une part de responsabilité dans toutes ses fautes

personnelles. En effet, contrairement à ce que peuvent croire nos adversaires, aucun péché ne se transmet de façon "héréditaire" à travers la "généalogie épiscopale", car comme nous l'enseigne l'Écriture : « **un fils ne portera pas l'iniquité de son père, et un père ne portera pas l'iniquité de son fils** » (Ézéchiel 18 ; 20). D'ailleurs, ce qui était valable pour Mgr Thuc le serait tout autant pour n'importe quel autre évêque validement ordonné, même si celui-ci ne professe pas publiquement la vacance du Saint-Siège.)) étant donné que selon les lois de l'Église : « *Les ministres qui auront osé administrer les sacrements à ceux à qui il est interdit de les recevoir, en vertu soit du droit divin soit du droit ecclésiastique, doivent être suspens de l'administration des sacrements pendant un temps à déterminer d'après le prudent jugement de l'Ordinaire.* » ((Code de droit canonique de 1917, Livre V, Section II, Partie III, Titre 16, Canon 2364.)) Bien plus, le pape Pie XII rappelait également que « *toute faute même un péché grave, n'a pas en soi pour résultat – comme le schisme, l'hérésie ou l'apostasie – de séparer l'homme du corps de l'Église* », puisque les « *membres de l'Église* » qui « *n'en ont pas été retranchés pour des fautes très graves par l'autorité légitime* » ((Encyclique *Mystici Corporis Christi* (29 Juin 1943).)) doivent – d'après l'enseignement du catéchisme – être considérés comme faisant « *encore partie de l'Église* », car « *même de tels Pasteurs appartiendraient toujours à l'Église, et ne perdraient rien de leur autorité.* » ((Catéchisme du concile de Trente, Partie I, Chapitre X, § III.))

*Pape Grégoire XII, 8<sup>ème</sup> session du concile de Constance (4 Mai 1415), Erreurs de John Wyclif, Article n°4 : « 4. Si un évêque ou un prêtre est en état de péché mortel, il n'ordonne pas, n'accomplit pas le sacrement de l'autel, ne consacre pas et ne baptise pas. [Censure, donnée de façon globale pour l'ensemble des quarante-cinq articles.] »*

*Pape Paul III : « Si quelqu'un dit qu'un ministre en état de*

**péché mortel**, du moment qu'il observe tout ce qui est essentiel concernant la réalisation ou la collation du sacrement, en réalise ou **ne confère pas un sacrement : qu'il soit anathème.** »((7<sup>ème</sup> session du concile de Trente (3 Mars 1547), Décret sur les sacrements, Canon 12.))

À partir de là, si nous prenons en considération tous ces faits, il devient donc absolument clair et incontestable que les trois sacres épiscopaux administrés par Mgr Thuc en 1981, dans son minuscule appartement situé à Toulon (au n°22 de la rue Garibaldi) étaient parfaitement valides.

Certificat du sacre de Mgr Carmona, rédigé par Mgr Thuc.

« J'atteste que L. Exe. M.L. Guérard des Lauriers, le 7 mai 1981, Mgr. Moïses Carmona et Mgr. Adolfo Zamora, le 17 octobre 1981, ont été consacrés évêque de la Sainte Église Catholique par S. Exe. Mgr. Pierre Martin Ngo-Dinh-Thuc, à Toulon en France. Les consécrations se sont déroulées suivant le "Pontificale Romanum" (Rome 1908). **Mgr Ngo-Dinh-Thuc a administré ces consécrations, alors qu'il était en pleine possession de ses facultés mentales, dans l'intention d'aider l'Église à sortir de la pénurie dont elle souffre, comme il l'a lui-même précisé dans sa déclaration sur la vacance du Saint Siège du 25 février 1982.** »((Einsicht. Credo ut intelligam, Nr 5 (Février 1992), p. 118))

Eberhard Heller, Déclaration sous serment du 14 Février 1992

« Il y'avait deux Allemands, Heller et Hillel, qui me les ont amenés et m'ont demandé de les consacrer. J'avais confiance en ces deux messieurs parce que je connaissais Monsieur Heller. C'était quelqu'un de très bien. Je le connaissais parce qu'il m'a demandé de confirmer sa petite fille et je l'avais confirmée. Ces Allemands sont très généreux. Les deux prêtres mexicains ont été consacrés ici. J'ai pu leur parler Latin. Le Père Carmona parlait beaucoup mieux le latin que le Père Zamora. Les deux Allemands ont aidé. **Ils avaient apporté**



*tout ce qui était nécessaire pour la consécration. Pendant la cérémonie, ils ont tenu les bougies. »*((Article : "Les consécrations épiscopales conférées par son Excellence, Mgr Pierre-Martin Ngo-Dinh Thuc", (1992), publié dans le n°132 de la revue "The Reign of Mary" (2009).))

*Mgr Pierre-Martin Ngo Dinh-Thuc*

Du reste, sur la base du témoignage retranscrit en amont, certaines personnes en ont conclu que Mgr Thuc aurait admis, de manière implicite, s'être rendu coupable du péché de simonie.((En effet, dans un article traitant en partie de cette question, un ancien proche de Francis Schuckardt a notamment écrit ceci : « **Il existe des preuves que Mgr Thuc était coupable de simonie.** [...] Il est tragique qu'au lieu de mettre sa confiance dans la providence bienveillante de Dieu, Mgr Thuc se soit vendu pour des considérations monétaires. » (Cf. #thuc). Toutefois, au regard de la nullité des éléments à charge qui pèsent contre Mgr Thuc, il va sans dire que nous ne prendrons pas le risque de nous associer à une accusation aussi imprudente...))

*Code droit canonique de 1917 : « **Tous ceux qui, même revêtus de la dignité épiscopale, auront sciemment pratiqué la simonie, en conférant les ordres ou en les recevant, ou encore dans l'administration ou la réception d'autres sacrements, sont suspects d'hérésie ; les clercs encourent en outre une suspense réservée au Siège apostolique.** »*((Livre V, Partie III, Titre 16, Canon 2371.))

Or, au-delà du fait que le pape Innocent XI nous a enseigné que le don d'un bien temporel ne pouvait pas être un motif nécessaire à l'accomplissement d'un bien spirituel,((Pape Innocent XI, Décret du saint-office (2 Mars 1679), Erreurs d'une doctrine morale plus laxiste, propositions n°45 et 46 : « 45. **Donner un bien temporel pour un bien spirituel n'est pas de la simonie quand le bien temporel n'est pas donné comme le**

*prix mais seulement comme un motif de confier ou d'accomplir le bien spirituel, ou aussi lorsque le bien temporel est seulement une compensation gratuite pour le bien spirituel et inversement. 46. Cela reste encore vrai même si le bien temporel est le motif principal de donner le bien spirituel, en sorte que le bien temporel serait estimé davantage que le bien spirituel. [Censure] : Toutes les propositions sont condamnées et prohibées, telles qu'elles se présentent, à tout le moins comme scandaleuses et comme pernicieuses dans la pratique. »))* le pape Léon XIII nous a aussi rappelé que l'intention « ne tombe sous le jugement de l'Église » ((Encyclique Apostolicae Curae (13 Septembre 1896).)), car d'après le pape Saint Pie X, son jugement « n'est réservé qu'à Dieu. » ((Encyclique Pascendi Dominici Gregis (8 Septembre 1907).)) Dès lors, comment savoir si Mgr Thuc avait vraiment « la volonté délibérée d'acheter ou de vendre pour un prix temporel des choses intrinsèquement spirituelles » telles que « par exemple les sacrements » ou « une consécration » ? ((Code de droit canonique de 1917, Livre III, Canon 727.)) Serait-il possible de connaître le montant exact de cette supposée "vente" de consécration épiscopale ? Existerait-il au moins un seul témoin de ces sacres épiscopaux pouvant certifier que Mgr Thuc aurait manifesté extérieurement sa volonté de commettre un tel délit ? Autant de questions auxquelles nos adversaires n'ont jamais été capables de répondre... De plus, si nous savons en effet qu'il ne nous est pas permis de croire que « le don de Dieu » puisse « s'acquérir avec de l'argent » (Actes 8 ; 20) nous n'ignorons pas non plus pour autant que le simple fait de donner un accessoire utile à l'observation d'un rite ne constitue pas en soi un acte simoniaque. D'ailleurs, selon les lois ecclésiastiques : « **Il n'y a pas simonie, lorsqu'une chose temporelle est donnée non pour une chose spirituelle mais à son occasion et à un titre reconnu juste pour les sacrés canons ou par une coutume légitime ; de même lorsqu'une chose temporelle est donnée pour une chose temporelle, à laquelle une chose spirituelle est annexée, par exemple un calice consacré, pourvu que le prix ne soit pas augmenté à**

*cause de cette chose spirituelle. »*((Code de droit canonique de 1917, Livre III, Canon 730.))L'abbé Berthier écrivit pareillement à ce propos que même si « *C'est une simonie que de recevoir quelque chose comme prix de l'administration des sacrements* », en revanche « *si les fidèles offrent quelque chose, on ne peut la recevoir qu'à titre d'aumône* » sachant que, « *L'évêque ne peut, sans simonie, accepter pour la collation des ordres, autre chose que le cierge.* »((Abrégé de théologie dogmatique et morale, Traité I, Chapitre I, Article IV, § II, p. 546))

Nos détracteurs argueront encore que le lieu dans lequel Mgr Thuc a conféré ces sacres n'était pas du tout approprié, sous prétexte que « *L'archevêque vivait dans un appartement très pauvre et sale au premier étage dans un ancien immeuble* » avec «  *cinq chats qui semblaient être partout.* » (( Article:"Les consécration épiscopales conférées par son Excellence, Mgr Pierre-Martin Ngo-Dinh Thuc",(1992) publié dans le n° 132 de la revue "The Reign of Mary" (2009) ))Mais malheureusement pour nos adversaires, cet argument n'a strictement aucune valeur d'un point de vue théologique...

*« Où sont-ils ceux qui nous insultent pour notre pauvreté et sont fiers de leurs richesses ? Ceux qui définissent l'Église par le nombre et le mépris du petit troupeau. »*((The Faith of the Early Fathers, Vol 2, p. 33))

*Saint Grégoire de Naziance*

Consécration du Père Guérard des Lauriers, à Toulon, le 7 Mars 1981.

Consécration du Père Carmona et du Père Zamora, à Toulon, le 17 Octobre 1981.

*Nous nous envolâmes tous les quatre pour Toulon, les deux membres du clergé étaient en "civil", car la visite devait être gardée la plus secrète possible. Dans les conditions les*

plus simples, la consécration des deux prêtres a finalement eu lieu le 17 octobre 1981 après que Mgr Thuc ait également rencontré les deux Mexicains. **Les cérémonies poignantes durant lesquelles le Père Carmona et le Père Zamora ont été consacrés évêques de l'Église catholique exigeaient la plus grande concentration et l'attention de toutes les personnes impliquées. Elles ont fait oublier les circonstances en apparence misérables dans lesquelles celles-ci se sont déroulées.** Mgr Ngo-Dinh-Thuc a fait les consécrations dans son appartement. Je n'oublierai jamais ces cérémonies de consécration, et la joie qui a saisi tout le monde quand Mgr Ngo-Dinh-Thuc, à la fin de la consécration, a entonné d'une voix forte le chant "ad multos annos". La joie a été suivie par le soulagement après que nous ayons tous été sous haute tension pendant des jours. Avec les deux évêques fraîchement consacrés – toujours en "civil" – nous avons ensuite marché pendant des heures à travers Toulon... »((Einsicht. Credo ut intelligam. Nr 4, (Décembre 1991), p. 92))

Eberhard Heller